

Modalités de passation des marchés par l'agence des 50 pas géométriques de la Martinique.

Par délibération du 28 décembre 2005, le conseil d'administration de que l'Agence pour la mise en valeur des 50 pas géométriques de la Martinique a adopté les dispositions du code des marchés publics pour la réglementation de ses achats ainsi que les dispositions concernant les règles de passation de marché d'un montant inférieur à 150.000 € pour les fournitures et services et à 230.000 € pour les travaux, qui se définissent comme suit :

TABLEAU SYNTHETIQUE

Seuils	Organisation / Publicité	Durée ou modalité	Commission interne d'achat	Pièces administratives	Délaï de réponse
Définition et calcul des seuils pour les fournitures et services	Nomenclature Article 27 CMP	Selon budget annuel et détermination des besoins	Non	Rapport Annuel	
Achats Inférieurs à 4000 € HT	Sans publicité et mise en concurrence	Décret 2004-1298 du 26/11/04	Non	Déclaration sur l'honneur	Minimum 2 jours sauf urgence
Achats entre 4 000 € HT et 20 000 € HT	- Affichage porte des locaux - ou consultation de 3 entreprises minimum - Avis d'information Sur site internet -Mesures de substitution : * appel annuel ou semestriel : / Affichage porte des locaux ou/publication BOAMP ou/publication JOUE	5 jours francs minimum 5 jours francs minimum 30 jours minimum	Non	- Déclarations sur l'honneur - Attestation URSAFF	Minimum 10 jours
Achats entre 20.001 € HT et 45 000 € HT	- Affichage porte des locaux - Sur site Internet	8 jours francs minimum 8 jours francs minimum	Non	Déclaration sur l'honneur - Attestation URSAFF	Minimum 10 jours
Achats entre 45 001 € HT et 89 999 € HT	JAL Ou presse spécialisée Site internet	10 jours francs	Non	- Déclaration sur l'honneur - Attestations fiscales et sociales à jour au 31/12 précédant la consultation	Ouverte : Minimum 15 jours Restreint : - candidature : Minimum 5 jours - offres : Minimum 15 jours
Achats de fournitures et services entre 90 000 € HT et 150.000 € HT	- Article 40CMP	Mise en concurrence obligatoire (selon CMP)	Oui Pour avis consultatif	- Déclaration sur l'honneur - Attestations fiscales et sociales à jour au 31/12 précédant la consultation	Ouverte : Minimum 22j ours Restreint : - candidature : Minimum 5 jours - offres : Minimum 22 jours
Marchés de travaux entre 90 000 € HT et 230.000 € HT	- Article 40CMP	Mise en concurrence obligatoire (selon CMP)	Oui Pour avis consultatif	Déclaration sur l'honneur - Attestations fiscales et sociales à jour au 31/12 précédant la consultation	Ouverte : Minimum 22 jours Restreint : - candidature : Minimum 5 jours - offres : Minimum 22 jours